

Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 39/2023

Année 2024

Rapport
d'orientation
budgétaire 2024

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 4
Excusés-représentés : 2
Votants : 13

La Vice-Présidente,
soussignée, certifie
que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux-mille-vingt-trois, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 décembre, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Présents :

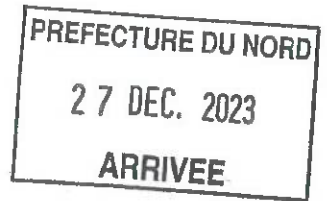
Marie MARCHAND, Lydie YAP, Régis LOGIER, Hervé LESIEUX, Esteban GARCIA, Patricia BOUCHE, Denise DE TEMMERMAN, Christiane CLERET, Ghislaine CAVROT, Michèle BOUCAUT, Isabelle GALLET

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MASSE, Présidente à Marie MARCHAND,
Frédérique BRILLOT à Esteban GARCIA

Absents :

Pascal THIBAUT, Cédric ANDRE, Thomas FICHAUX, Guy-Emmanuel DECASTECKER,



Monsieur Régis LOGIER a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Etablissements autonomes des Communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un rapport d'orientation budgétaire dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Ce rapport, ci-joint, donne lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code précité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a pas de caractère décisionnel mais doit, conformément à l'article précité, être retracé dans une délibération distincte de l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,
A la majorité absolue
Abstentions : M. Esteban GARCIA, Mme Frédérique BRILLOT

DELIBERE
ET PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2024 a eu lieu sur la
base du Rapport d'orientation budgétaire,

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de
deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS


Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,

Régis LOGIER



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CCAS de SAINT-ANDRÉ
(NORD)

Arr.
Le 08 JAN. 2021

N°..... 20 390

PREFECTURE DU NORD
27 DEC. 2023
ARRIVEE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SAINT-ANDRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2023

PREAMBULE

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le ROB présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, **ce qui ne concerne pas le CCAS de SAINT-ANDRE**. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnel et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, du compte administratif ou des décisions budgétaires modificatives.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que le CCAS de la Ville de Saint-André souhaite impulser.

I. Le contexte économique et financier et ses conséquences

Depuis 2022, le contexte économique mondial est marqué par une situation de crise. Aux difficultés d'approvisionnement nées de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d'œuvre. Aujourd'hui, nos administrés et notre collectivité, sont touchés par la flambée des prix, notamment de l'alimentation, des énergies et des carburants.

Le Conseil d'Administration et les services ont été immédiatement déterminés à accompagner les andrésiens dans leur quotidien. Le budget des aides a ainsi été considérablement augmenté en 2023.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, qui a été adopté sans vote, en première lecture le 09 novembre 2023, est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1.4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4.9% en 2023 et en recul à 2.6% en 2024.

Le déficit public serait stabilisé à 4.9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4.4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire de l'Etat atteindrait 144.5 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20 milliards d'euros). Les dépenses de l'Etat baisseront de 3.6% en volume en 2024 par rapport à 2023.

II. Les orientations budgétaires 2024 du CCAS de Saint-André

Le Centre communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocations familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Le CCAS met en place une politique de solidarité à destination des plus fragiles autour d'actions de prévention et de développement social.

Les axes de la politique sociale du CCAS de Saint-André sont les suivants :

- La garantie d'un **accueil inconditionnel** et la mise en œuvre d'un **accompagnement renforcé** ;
- Une plus grande vigilance à l'**aide financière** et à l'**accompagnement social** du fait d'un contexte économique dégradé : dettes de loyer, précarité énergétique, restauration scolaire ;

- Un ajustement de l'organisation et des **profils des professionnels** aux besoins complexes des habitants.

Proposer un accueil inconditionnel de qualité, favoriser l'accès aux droits de tous les usagers, répondre aux besoins fondamentaux des administrés, sont les enjeux principaux que doit relever le CCAS de Saint-André.

Les grandes thématiques de la politique sociale du CCAS de Saint-André, pour 2024, permettront d'assurer la continuité des actions et le développement de nouveaux projets pour répondre aux besoins des andrésiens :

- Soutenir les andrésiens les plus fragiles en augmentant les crédits liés aux secours et aux aides alimentaires, notamment ;
- Permettre l'accès aux droits par un accompagnement axé sur les allocataires RSA les plus fragilisés (problématiques liées à la santé, à l'âge, à la mobilité, ou à la composition familiale) ;
- Poursuivre l'accompagnement renforcé au numérique au sein de l'Espace France services avec le renouvellement du poste du Conseiller numérique ;
- Mener des actions en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle via l'accompagnement socio-professionnel dans le cadre des ateliers chantier d'insertion ;
- Porter une attention particulière à la famille, aux personnes en situation de handicap et à nos aînés en développant des actions en direction des aînés, en assurant une gestion pointue du fichier des personnes vulnérables avec le Plan Canicule, le Plan de Prévention Isolement (PPI) et en animant le réseau de bénévoles ;
- Sur la prévention santé, développer la thématique en direction des publics fragiles : seniors et femmes et proposer notamment un bilan santé dans le cadre du partenariat avec la CPAM et l'Institut Pasteur de Lille aux agents en chantiers et aux publics accompagnés par le CCAS, notamment dans le cadre du suivi social du RSA
- Les agents du CCAS sont de plus en plus confrontés à des problématiques liées à la santé mentale et aux addictions. Il apparaît nécessaire de former l'équipe à ces problématiques montantes. La sensibilisation porterait sur une culture de base en santé mentale et addictions ; une meilleure connaissance de la prévention et de la promotion en santé mentale et en psychiatrie

A. La gestion courante : la section de fonctionnement

Le CCAS de Saint-André porte différents services et dispose d'un budget principal.

Depuis le 1er janvier 2023, le budget principal du CCAS est passé sous la nomenclature M57.

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires et des missions que la Ville lui a déléguées.

Le fonctionnement du CCAS de Saint-André est assuré par la subvention d'équilibre versée par la commune.

Conformément au Code Général des Collectivités et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement).

Pour rappel le budget primitif de 2023 du CCAS se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 307 827.74	2 307 827.74
INVESTISSEMENT	134 509.40	134 509.40
TOTAL DU BUDGET	2 442 337.14	2 442 337.14

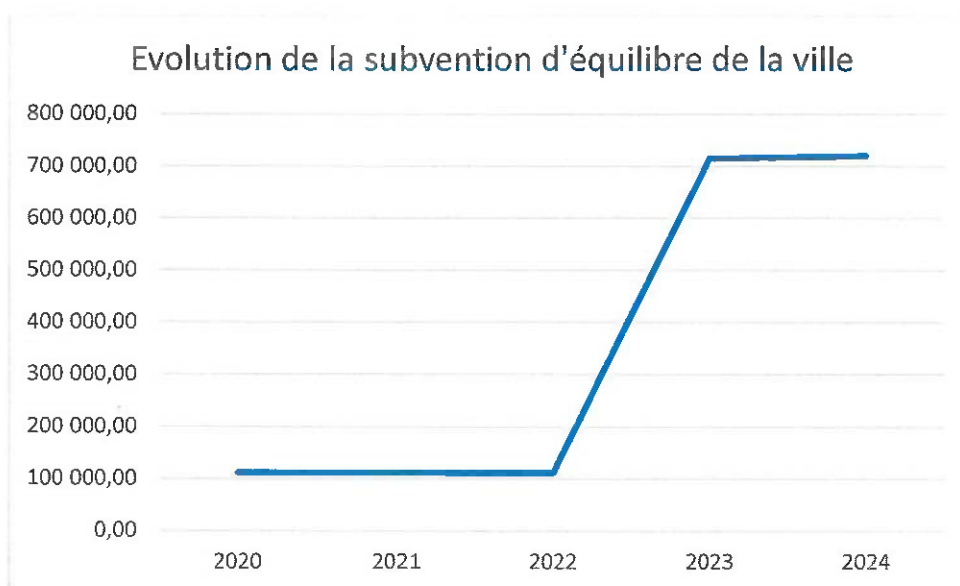
1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 - 2026

Les principales ressources du CCAS sont :

- la subvention versée par la commune,
- le financement par l'Etat de l'ACI (Atelier Chantier Insertion),
- le financement de la France Services et du poste de Conseiller numérique France services.

Le CCAS est également financé par les produits des services publics (repas à domicile, foyer restaurant, animations), du domaine (participations des usagers occupant les logements d'urgence) et les subventions publiques ou privées, le cas échéant.

La Ville a souhaité renforcer la transparence de ses liens avec son CCAS et pour se faire, verse une subvention plus importante au CCAS afin que l'établissement puisse rembourser à sa collectivité de rattachement le coût du personnel communal mis à sa disposition. Cette transparence sera renforcée en 2024 par la rédaction d'une convention précisant les liens financiers qui unissent la Ville et son CCAS. La subvention au CCAS comprend notamment le coût du personnel communal mis à disposition, le remboursement des frais liés aux traitements et charges des contrats aidés d'insertion, et la subvention de fonctionnement soit 720 000 €.



Le CCAS est également financé par l'Etat pour la gestion des 4 chantiers d'insertion. Le CCAS est conventionné pour 26.8 ETP, soit un coût total de 644 079 €
 L'Etat prend en charge 20 642 € par ETP à l'année, soit pour 26.8 ETP un montant total de 553 205.60 €

Les recettes de fonctionnement estimées sont également composées de :

Du financement par l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion du Territoire) du fonctionnement de l'Espace France services pour 40 000 €. Le gouvernement a décidé de renforcer l'investissement de l'Etat : la contribution annuelle pour les France services qui s'établit aujourd'hui à 35 000 euros par structure, passera ainsi à 40 000 en 2024 puis 45 000 euros en 2025 pour atteindre et pérenniser un financement annuel de 50 000 euros à partir de 2026 ;

Du financement du poste du Conseiller numérique : le conventionnement est de 3 ans avec un financement dégressif : 17 500 € la première année, puis 12 500 € les deux années suivantes ;

Des prestations de services du foyer restaurant et du portage de repas que nous estimons équivalentes ;

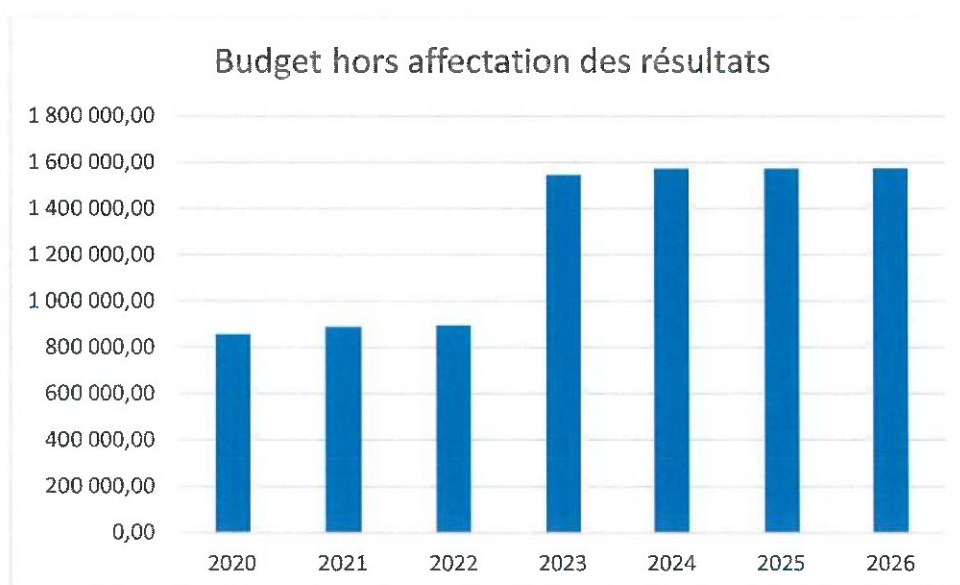
Du versement des loyers des appartements d'urgence ;

Du financement par le Conseil Départemental de l'accompagnement des allocataires du RSA : Le CCAS a répondu à l'appel à projets Insertion du Département pour accompagner 40 allocataires andrésiens orientés par le Département du 01/09/2022 au

31/12/2025. Le CCAS est conventionné pour 40 places financées 110€/place/an pour le suivi social des allocataires du RSA.

Du remboursement par l'association Temps de Vie de la ½ de la part des charges restant due pour les salariés en insertion accueillis au Clos Fleuri ;

Des inscriptions aux ateliers gym douce sur des prévisions équivalentes.



Les recettes sont prévues au BP lorsqu'elles sont certaines.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 - 2026

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel reversées à la Ville, des charges du Conseiller numérique France services, des charges à caractère général, les subventions et des écritures d'ordre budgétaire consacrées aux amortissements.

Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population ou le bon entretien du patrimoine (logement d'urgence, matériel informatique)

Conformément aux axes définis, le budget 2024 verra un effort porté particulièrement sur :

- Le recrutement d'un travailleur social,

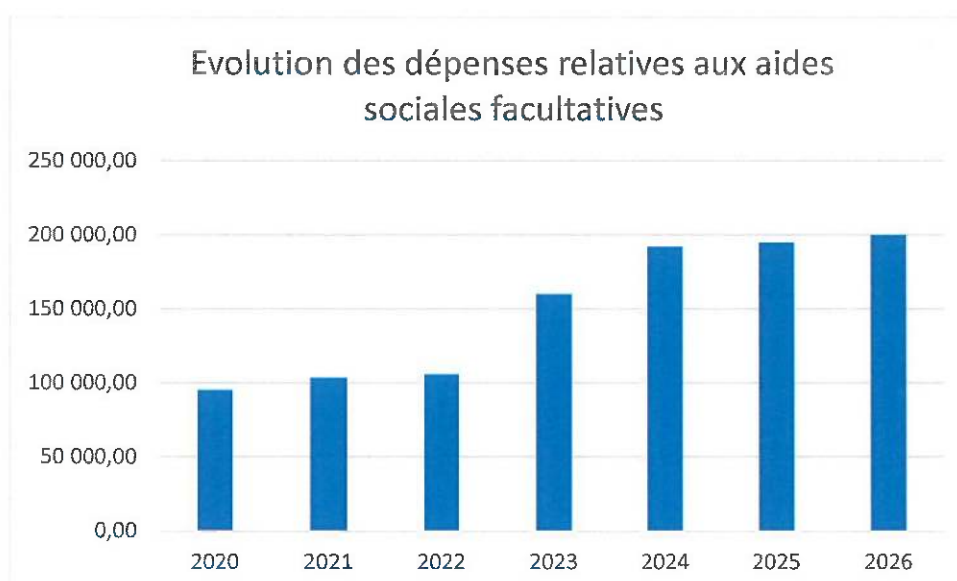
- Les aides facultatives en direction des familles en difficulté,
- Les actions en lien avec la prévention santé,
- Les actions en direction des séniors (lutte contre l'isolement, prévention santé, lutte contre la fracture numérique)

Les dépenses liées aux secours :

Le CCAS soutient la population en difficulté financière par le biais de différentes aides prévues dans le règlement des aides facultatives et le barème des aides.

Conformément à notre souhait d'accompagner les familles en difficulté financière, l'enveloppe prévisionnelle des secours pourrait être portée à 192 250 €. Il s'agit d'apporter une aide aux familles dans le règlement de leur loyer, de leurs factures de fluides, dans la prise en charge des frais de restauration scolaire ou de CLSH mais aussi d'apporter une aide alimentaire.

L'offre de services doit être adaptée aux nouvelles situations de précarité dans un contexte inflationniste et suite à la crise sanitaire. Le barème doit donc être revu rapidement dans un souci de simplification et d'adaptabilité aux situations. C'est en ce sens que l'enveloppe sera augmentée jusqu'à atteindre 200 000 € en 2026.



Le personnel de la Ville mis à la disposition du CCAS :

Les traitements et charges des personnels du CCAS sont pris en charge par le budget de la Ville et seront reversés totalement par le CCAS à la ville sur présentation d'un état conformément à la convention de mise à disposition du personnel signée le 06 juillet 2022.

Une convention de moyens plus globale entre la Ville et le CCAS devrait être présentée au Conseil d'Administration début 2024 afin de valoriser les moyens mis à disposition entre les deux structures, au service des administrés.

Les agents recrutés en direct par le CCAS :

Le Conseiller numérique France services (CnFs) :

Le recrutement d'un Conseiller numérique pour proposer des accompagnements individuels et des ateliers collectifs a été acté dans le but de monter en compétences les usagers dans le domaine du numérique. Le CCAS a été retenu dans le cadre du plan de relance pour recruter un conseiller numérique, pour 3 ans supplémentaires. Le coût annuel est estimé à 40 500 €.

Le travailleur social :

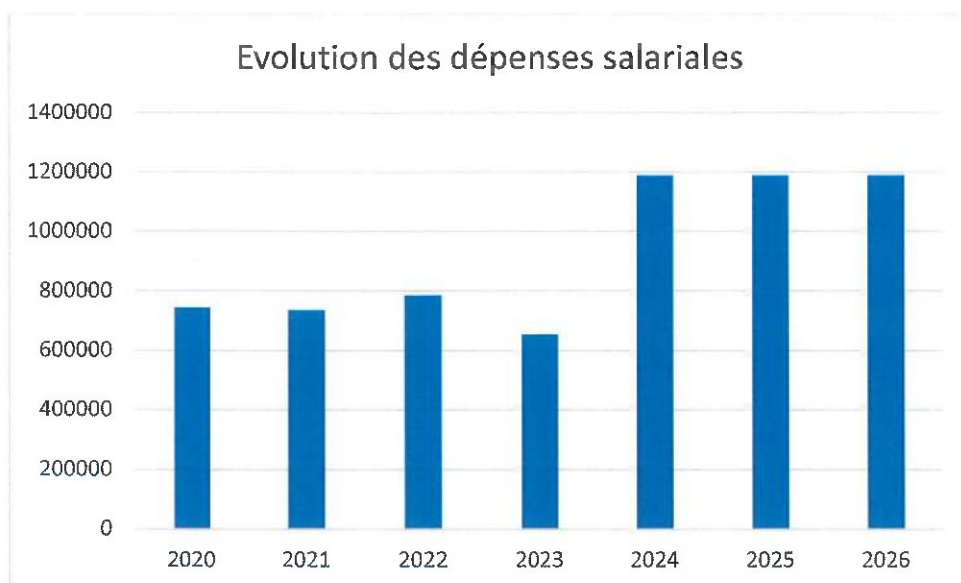
Le recrutement d'un travailleur social par le CCAS a été acté pour permettre le développement d'un accompagnement global et individualisé mais surtout une évaluation de la situation en sa globalité et une expertise. Le coût annuel est estimé à 52 565 €. L'arrivée du travailleur social est prévue au plus tard mi-janvier 2024.

	2023			Orientations 2024		
	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels
Effectifs en activité hors personnel d'insertion						
Filière Administrative Catégorie B	1	0	1	1	0	1
Filière Assistant socio éducatif Catégorie A	0	0	0	1	0	1

Les agents en insertion :

Le CCAS est habilité à gérer 4 ateliers chantiers d'insertion (ACI) et est financé pour 2023 pour 26.8 ETP, soit un coût total de 644 079 €.

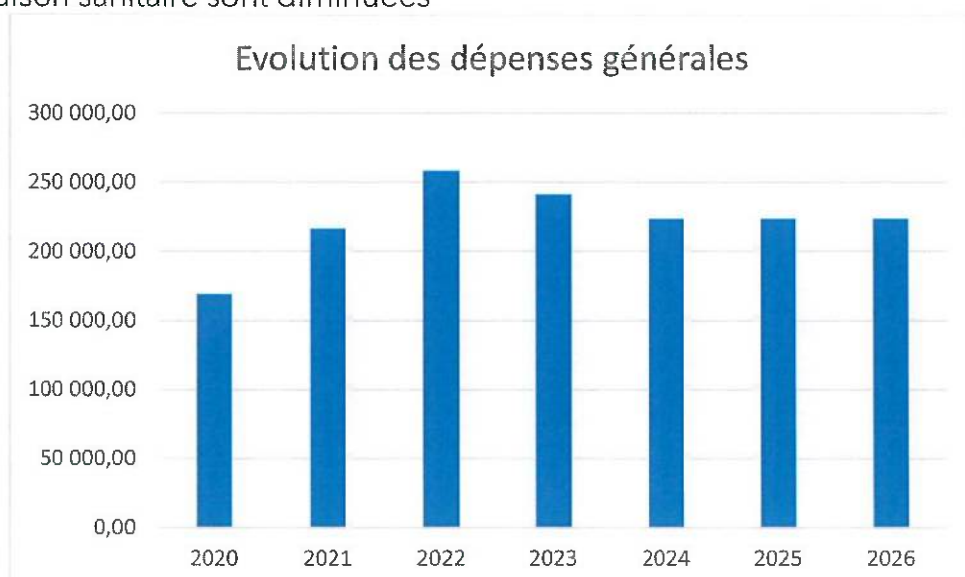
L'Etat a fait le choix de réduire à 26 ETP pour 2024 mais le CCAS a décidé de maintenir une aide pour 26.80 ETP, afin de maintenir son action d'insertion professionnelle.



Le fonctionnement général du CCAS :

L'objectif est de contenir les charges à caractère général tout en préservant le niveau de qualité des prestations :

- Le montant des enveloppes de prestations sont en général maintenues
- Les fluides ayant fortement augmenté, les crédits liés aux dépenses d'électricité, de chauffage, de gaz et de carburants seront revalorisés
- En raison de l'évolution de l'activité de l'Espace France services, les crédits relatifs à l'achat de papier, de fournitures et de reprographie seront augmentés
- La flotte de véhicules étant vieillissante, une enveloppe pour la réparation des véhicules sera prévue en l'attente de l'achat d'un nouveau véhicule et la cession de 2 anciens
- Les crédits d'achat de fournitures qui avaient considérablement été augmentés pour raison sanitaire sont diminués



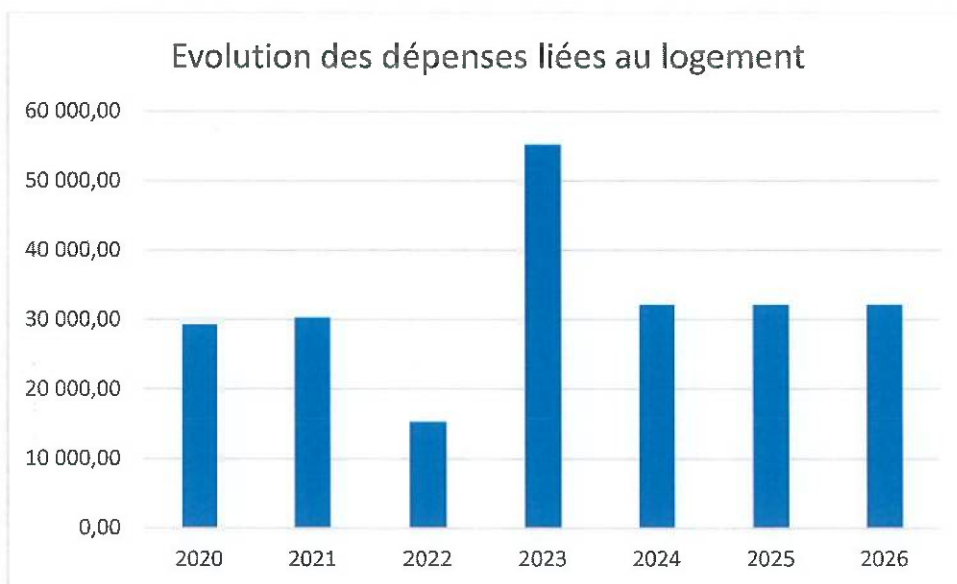
Les logements d'urgence :

Le CCAS gère trois logements mis à disposition par la MEL et un logement mis à disposition par la Ville.

L'accompagnement des locataires sera renforcé avec le recrutement du travailleur social, en lien avec la responsable du département logement.

Une enveloppe pour d'éventuels travaux dans ces logements est prévue.

En 2023, nous avons budgété des crédits pour désencombrer une maison libérée. Ces crédits ne sont pas reconduits en 2024.



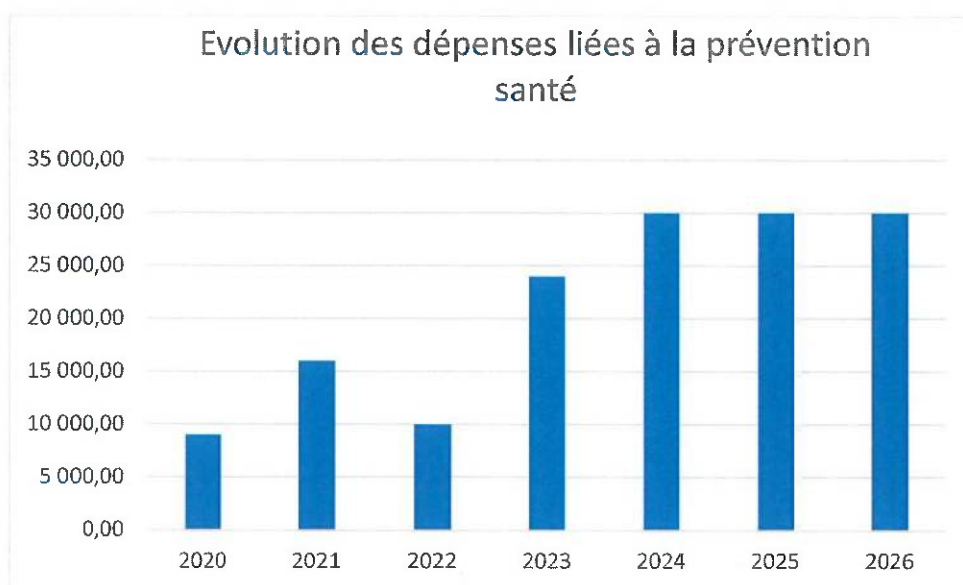
La prévention santé :

Le CCAS développe des actions en lien avec le bien vieillir pour lutter contre l'isolement et renforcer l'autonomie des séniors. L'objectif est de préserver la bonne santé cognitive des séniors, en développant la pratique des jeux de société ou des jeux de mémoires collectifs et permettre ainsi aux séniors de rester en forme.

Les actions proposées veillent à favoriser la vie sociale des séniors mais aussi à faciliter l'accès au numérique via la visioconférence par exemple.

Le CCAS développe des animations en lien avec le « Bien vivre ensemble » pour favoriser le bien-être de chaque individu. C'est ainsi que via l'organisation du Téléthon, les services sensibilisent les familles et les associations aux problématiques du handicap et aux actions solidaires.

Pour 2024, l'un des objectifs est d'encourager les habitants à prendre soin de soi, à recourir aux soins et à participer aux campagnes de dépistage. Le CCAS construit par exemple, pour 2024, un projet pour aider les femmes à prendre soin de leur santé cardiovasculaire et un projet pour lutter contre le harcèlement de rue.



Les actions en faveur des personnes retraitées et des personnes âgées :

20% de la population est âgée de plus de 60 ans. La population augmentant, la population âgée augmente aussi. Les séniors andrésiens habitent davantage dans les quartiers résidentiels de la ville, au sein des quartiers Ecole, Béguinage et Grand Saint-André.

Le CCAS développe plusieurs axes sur la thématique du bien vieillir :

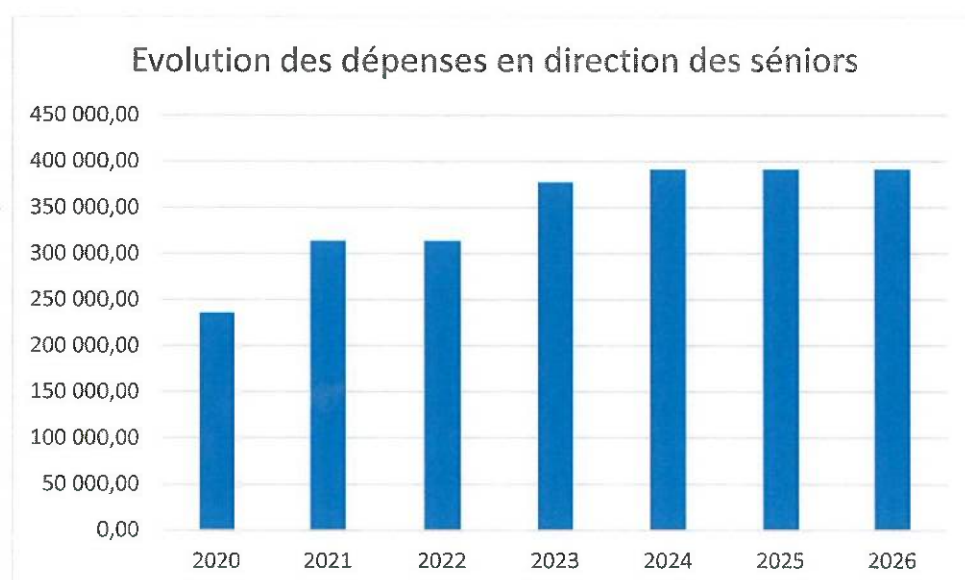
- Accompagner les séniors les plus dynamiques ou actifs en proposant des animations pour rompre l'isolement et maintenir l'autonomie
- Lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie pour les séniors les plus âgés
- Accompagner les aidants

La Ville développe de nombreuses actions en direction des aînés et des personnes vulnérables afin de faciliter leur quotidien et rompre l'isolement. L'offre d'activités proposées par le CCAS ne cesse d'évoluer. Le Pôle séniors propose, par exemple, des animations et sorties culturelles ainsi que des activités de gymnastique adaptée. En 2024, une programmation annuelle sera élaborée par les services.

Pour vaincre la solitude, la Ville a mis en place les plans canicule et Isolement. Une des priorités étant le lien social, le CCAS s'engage à développer et animer activement le réseau de bénévoles.

Pour ce faire, le budget 2024 prévoit :

- Le maintien de l'enveloppe concernant les repas à domicile et du foyer restaurant Jeanne De Flandre
- L'organisation de la semaine bleue
- L'élaboration d'une programmation annuelle en lien avec la Direction de la Culture de la Ville
- L'affectation d'un agent à mi-temps sur les actions culturelles et d'animation
- La proposition de sorties culturelles (musée, opéra, théâtre)
- Le développement et renforcement de l'animation du groupe de bénévoles



B. La section d'investissement

La section d'investissement comprend :

- En recettes, uniquement les écritures d'ordre et un virement entre section
- Les dépenses permettent d'assurer les moyens matériels des services (matériels, mobilier, matériel informatique, entretien des logement)

1. Les recettes d'investissement pour 2024

Les ressources proviennent classiquement :

- des amortissements
- un virement de la section de fonctionnement

2. Les dépenses d'investissement pour 2024

Le CCAS n'est pas propriétaire des bâtiments qui lui sont mis à disposition par la Ville. Les projets du CCAS consistent davantage en l'amélioration de la qualité des services proposées aux administrés et le renouvellement, le cas échéant, du parc informatique et de la flotte automobile.

Les priorités d'action sont les suivantes :

- Renouvellement du mobilier des foyers pour embellir le cadre de vie des seniors et participer au mieux-vivre de nos aînés
- Acquérir un logiciel métier d'action sociale, plus ergonomique et permettant un suivi et une synthèse rigoureuse des dispositifs d'aides
- L'achat d'un nouveau véhicule PMR, éventuellement hybride, pour le service de transport accompagné, en remplacement de deux véhicules anciens de la flotte. L'achat de ce nouveau véhicule pourrait être financé pour partie par la cession des deux anciens véhicules.

Ainsi, les dépenses d'investissement pour 2024 sont évaluées à 118 475 € et incluent :

- L'achat d'un véhicule PMR hybride pour les seniors en remplacement de deux véhicules vieillissants
- Le renouvellement du mobilier des foyers pour le bien-être de nos seniors
- L'achat de logiciel métier action sociale en fonction des études et appels d'offres
- L'achat de matériels informatiques en cas de besoin (prévention d'un ordinateur hors service ou de la nécessité de remplacer le serveur en fonction des diagnostics du service informatique)

III. En conclusion

Le rapport d'Orientation Budgétaire permet d'informer le Conseil d'administration de l'évolution financière du CCAS.

Il met en avant des prévisions permettant l'élaboration du Budget Primitif et qui seront consolidées au moment du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le ROB fait apparaître 4 axes majeurs :

- L'accueil inconditionnel et l'accompagnement global, individualisé et personnalisé dans l'écoute et le respect de la personne, pour tous les Andrésiens grâce à une expertise de chaque situation ;
- L'augmentation des crédits en direction des aides facultatives pour accompagner les familles les plus fragilisées ;
- Un accompagnement spécifique dans un parcours de vie pour améliorer le quotidien des Andrésiens et répondre à leurs besoins fondamentaux
- Accompagner les Andrésiens dans le bien-vieillir